

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 13 OCT. 2013							
Direction de l'Environnement	N° 33009							
	Dir	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB <input checked="" type="checkbox"/>	SAPA
AFFECTÉ								
COPIE								
OBSERVATIONS	<i>Handwritten notes:</i> → B61 → AR ↳ copie BC, DC, D (demande d'entretien par la CSP pour trouver une filière).							

Monsieur Le Directeur  
 Direction de l'Environnement  
 BP 3718  
 98846 Nouméa CEDEX

Nouméa, le 10 octobre 2013

Objet : Transmission du rapport incident G-07-2013

N/Réf. : 131010A KEM/KEM

Monsieur le Directeur,

Nous profitons de ce nouvel incident (*cf. PJ*) pour vous sensibiliser une nouvelle fois sur les risques encourus par nos équipes et les menaces d'incendie liés à la découverte de ce type d'engin dans les déchets ménagers. Pour rappel, de nombreux départs de feu, que ce soit dans le dock du CTTV de Ducos ou sur l'alvéole en exploitation de l'ISD de Gadji, ont été déclenchés par ces fusées. De plus, et à plusieurs reprises, le personnel nous a informé de la présence de ces entités et surtout de leur déclenchement intempestif.

Vous pourrez comprendre qu'il nous est impossible de détecter ce type d'apport par un contrôle standard, à moins d'engager de lourdes campagnes de contrôle de tous les chargements qui pourraient s'avérer coûteuse et nuire à la fluidité des apports.

Il est maintenant impératif que des solutions de collecte et de traitement de ce type de déchets (normalement strictement interdits sur nos sites) soient réfléchies et mises en place et qu'une campagne d'information soit lancée. Nous vous proposons par ailleurs de nous associer à ces actions.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur, en nos plus cordiales salutations.

~~CALÉDONIENNE DE SERVICES PUBLICS~~

PJ : Rapport incident G-07-2013

**Rapport d'incident N° G-07-2013**  
**En date du 01/10/2013**

**Nature :**

Départ d'incendie sur le massif de déchets de l'alvéole B2 en exploitation.

**Actions :**

- Alerte des pompiers
- étouffement du feu à l'aide d'un bull et d'un compacteur
- Intervention des pompiers pour arrosage de la zone après étouffement
- Recouvrement de la zone avec du matériau inerte

**Causes et circonstances de l'incident :**

Le 01 octobre vers 14h30 un incendie s'est déclaré sur le massif de déchets de l'alvéole B2 en exploitation. Les engins présents à proximité sont rapidement intervenus pour circonscrire le feu par étouffement. Les pompiers ont été alertés et sont arrivés 30 minutes plus tard. A leur arrivée quelques fumeroles persistaient. Un arrosage de la zone suivi d'un recouvrement de matériaux inertes (environ 150 m<sup>2</sup>) a permis de circonscrire définitivement le sinistre. La cause reste inconnu mais il s'agit probablement, comme pour la plupart des départs de feu, d'une fusée de détresse qui a percuté lors du passage d'un engin.

**Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incident**

Nouvelle demande concernant l'ouverture de discussions sur la mise en place d'une réglementation pour l'élimination des déchets pyrotechniques.

**Impact éventuel sur l'environnement :**

Aucun.



Intervention des pompiers pour arrosage de la zone après étouffement





Recouvrement avec du matériau inerte après arrosage